

Compte administratif 2017

■ Session du 19 juin 2018

■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission "Finances-Prospective "

Entendues les interventions de MM. Xavier GUILLAUMA (CFDT), Marc de JACQUELOT (CFTC), Yvic KERGROAC'H (CGT), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Éric GIRARDEAU (U2P), Raymond DOIZON (CCIR),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »,

95 votants. Adopté à l'unanimité par 95 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Le compte administratif présente la réalisation des dépenses et des recettes prévues dans les documents budgétaires (BP, BS, DM) de l'exercice précédent. Il est en conformité avec le compte de gestion présentant les paiements et encaissements réalisés par le Payeur régional.

Il s'agit du premier compte administratif postérieur à l'entrée en application de la loi NOTRE ayant modifié le champ de compétences de la Région. C'est le deuxième exercice de cette mandature.

La Région présente aussi son rapport annuel d'activités et les rapports d'activités des SEM et des délégations de service public.

Le présent avis a été établi sur la base des documents communiqués par la Région le 6 juin 2018.

Il n'a pas pour vocation d'émettre une opinion sur les comptes.

1. Analyse des principaux éléments budgétaires et financiers

1.1. Les principaux indicateurs

en M€		Prévisions 2017 BP + BS + DM	CA 2017
Recettes de fonctionnement	A	1 365,4	1 354,2
Dépenses de fonctionnement hors dette	B	1 084,2	1 039,8
Epargne de gestion	C= A-B	281,2	314,4
Frais financiers	D	35,0	29,7
Dépenses de fonctionnement avec dette	E=B+D	1 119,2	1 069,4
Epargne brute	F=C-D	246,2	284,8
Remboursement de la dette (capital)	G	107,0	98,2
Epargne nette	H=F-G	139,2	186,6
Recettes d'investissement	I	161,5	162,3
Dépenses d'investissement	J	519,5	493,9
Excédent des dépenses sur recettes d'investissement	K=I-J	-358,0	-331,5
Variation BFR	L		-5,1
Recours à la dette (*)	M=K-H-L	218,8	150,0
Stock de dette au 31 décembre	N		1 617,8
Ratio Stock dette/Epargne brute	O=N/F		5,7

(*) recours à la dette pour 2016 selon DM2 = 179,4 et report de l'excédent 2016 pour 39,4

1.2. Les recettes de fonctionnement

En M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes fiscales	625.8	745	766,8	1 001
dont CVAE (1)	198.7	206,0	208,0	433,9
dont IFER	33.2	33,5	34,0	33,9
dont dotation FNGIR	15.9	15,9	15,9	15,9
dont Taxe sur les cartes grises	130.9	125,5	129,2	135.8
dont TICPE	201.7	234,0	250,2	276,5
dont Taxe d'apprentissage		96,2	100,0	104,7
Concours financiers de l'Etat (2)	315.5	274	251	226.8
Recettes de politiques régionales	116.4	52	75,2	90.4
Opérations financières		0,6	2,9	2.1
Recettes compétence transport loi NOTRE (3)				33,1
Total	1 058	1 070	1 096	1 354

- (1) L'augmentation de la CVAE provient de l'augmentation de 25 points de contribution, octroyés en compensation des charges induites par les transferts de compétence résultant de la loi NOTRE. Les recettes de l'exercice 2017 ont pour base majoritairement la VA produite par les entreprises en N-2 (2015).¹
- (2) La baisse des concours financiers de l'Etat provient principalement du recul de la part forfaitaire de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 11%. Elle s'élève à 186,15 M€ en 2017 et pèse pour 69% dans les concours financiers de l'Etat.
- (3) Sur le fonds de soutien exceptionnel au développement économique doté par l'Etat à hauteur de 450 M€², la dotation maximale de 27,67 M€ affectée à la Région a été perçue à 100% (sur justification des dépenses en soutien au développement économique).

¹ Pas de modification des taux d'appel de CVAE entre 2016 et 2017

² Fonds supprimé en 2018

1.3. Evolution des dépenses de fonctionnement

en M€	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	786	805	813	1 069
Dont Dépenses de personnel	133	135	137	140
Dont Intérêts de la dette	25	28	29	29
Dont Politiques publiques	628	642	647	816

Les dépenses de fonctionnement, en hausse de 256 M€ (soit +31,5%) sont fortement impactées par les effets de la loi NOTRE, notamment en ce qui concerne l'organisation des transports scolaires, interurbains et maritimes. Compte tenu des effets du calendrier, la Région a délégué aux Départements cette compétence jusqu'au 1/09/2017. Par conséquent, la Région a inscrit dans ses charges 221,3 M€ de dépenses, correspondant :

- Aux dépenses remboursées aux Départements (jusqu'au 31/08/2017 et 31/12/2017 pour le transport maritime) et les dépenses directes aux transporteurs à compter du 1 septembre 2017, soit au total 170,4 M€,
- Aux compensations de CVAE (CLERCT³) versées aux Départements pour 50,9 M€.

La comparaison avec les exercices précédents souligne la maîtrise des frais de personnel.

1.4. Evolution du niveau d'investissement hors remboursement du capital de la dette

En M€	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette	571	597	553	494
Dont fonds FEADER	21	34	30	30
Investissement hors fonds européens	550	563	523	460

³ Commissions Locales d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées

Les investissements concernent principalement 4 grands secteurs à raison de :

- 26% de dépenses en faveur du secteur de l'éducation et des lycées
- 24% de dépenses déployées en faveur des entreprises, du développement international du tourisme, de l'innovation et de l'enseignement supérieur et la recherche
- 17% de dépenses dans le cadre de la politique en faveur des territoires, de la ruralité, de la santé, de l'environnement, de la transition énergétique, de la croissance verte et du logement
- 14% de dépenses en faveur du transport, des mobilités et infrastructures.

Le niveau des investissements réalisés en baisse de 60 M€ est en ligne avec les orientations budgétaires prises pour la mandature affichant une moyenne de 450 M€ de dépenses d'investissement (hors amortissement du capital de la dette) par an.

Malgré cette diminution, des efforts sont maintenus dans le secteur de l'éducation et des lycées avec des dépenses en progression de 6,5%. Elles s'élèvent à 130,2M€ pour 2017.

Elles concernent principalement :

- o Des travaux, équipements et informatisation des EPLE pour 95 M€
- o Des subventions aux établissements privés sous contrat 30,6 M€.

La baisse observée par ailleurs par rapport aux exercices précédents concerne principalement les dépenses d'investissement ferroviaires pour lesquelles des dépenses en 2014 (23M€) et en 2015 (61.5M€) ont été réalisées notamment pour la modernisation du parc de matériels roulants.

1.5. Evolution de la dette

Au 31 décembre en M€	2014	2015	2016	2017
Stock de la dette (A)	1 273	1 436	1 566	1618
Remboursement du capital de la dette	74	128*	90	98
Intérêts de la dette	25	28	29	29
Emprunt annuel réalisé	200	291*	220	150
Epargne brute (B)	272	266	283	285
Capacité de désendettement (A/B)	4.6	5.4	5.5	5.7

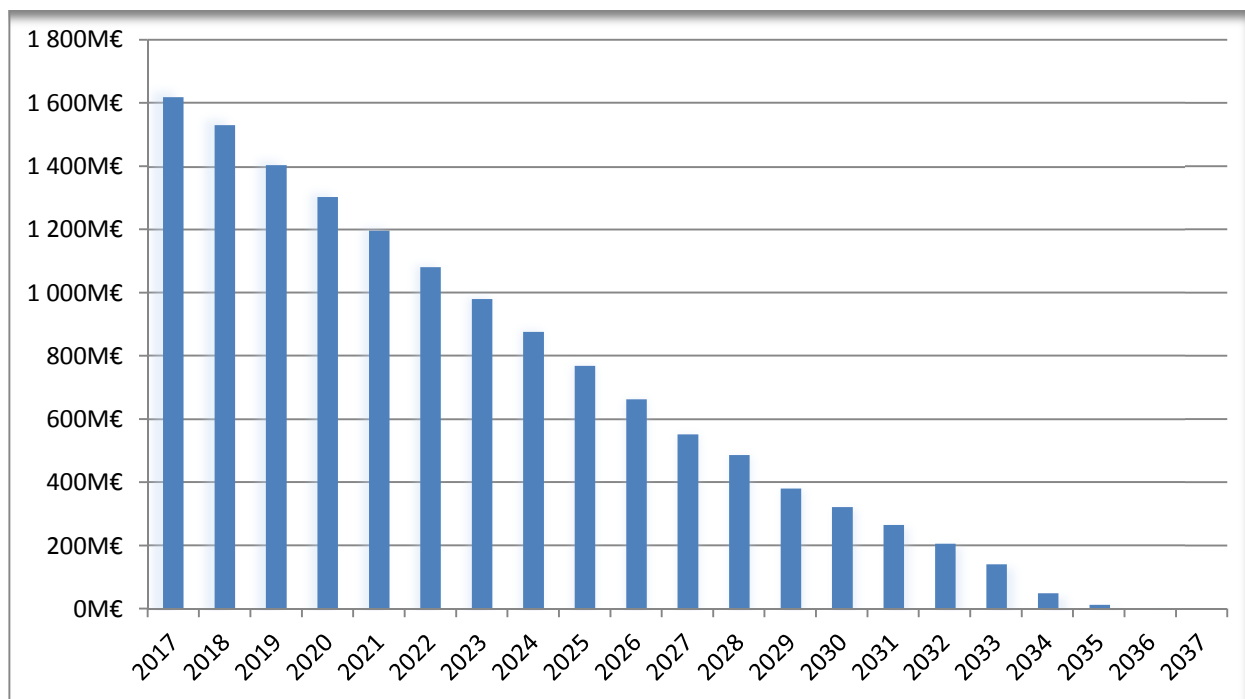
*dont 80 M€ d'emprunt obligataire remboursé intégralement en 2015

Les emprunts mis en place en 2017 sont :

- Pour 60 M€ des tranches obligataires de 10 M€ chacune sur des durées comprises entre 7 et 14 ans,
- Des emprunts à taux fixe pour 95 M€ contractés auprès de la CDC (75 M€) et du Crédit Coopératif (20 M€)

19% de la dette au 31 décembre 2017 est à taux variable. L'exercice 2017 est marqué par l'accentuation du recours au taux fixe (dans un contexte de taux bas qui s'est poursuivi sur la période) et la mise en place de 2 swaps pour sécuriser la dette à taux variable.

L'écoulement de la dette au 31 décembre 2017 sur les années à venir est le suivant :



Profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N (Source Conseil régional)

Compte tenu des perspectives d'évolution de l'épargne brute et de l'endettement connues à date, le ratio devrait être proche de 7 ans dès fin 2018 :

en M€		2017	2018
Epargne brute		257,3	257,0
Soutien exceptionnel au développement économique ⁴		27,7	
Epargne brute	A	285,0	257,0
Endettement au 1/01			1616,0
Remboursement de l'exercice			-133,0
Nouveaux emprunts			242,0
Endettement au 31/12	B	1616,0	1725,0
Ratio d'endettement	B/A	5,7	6,7

1.6. Affectation du résultat de l'exercice

en M€	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2017	-265 623	310 098	44 475
Résultat 2016 (pour rappel)	-266 573	305 960	39 386

(1) ⁴ comme évoqué ci-dessus §1.2 renvoi (3), le fonds de soutien exceptionnel au développement économique doté par l'Etat à hauteur de 450 M€ n'a pas été reconduit pour 2018. La dotation maximale de 27,67 M€ affectée à la Région pour 2017 a été perçue à 100% (sur justification des dépenses en soutien au développement économique).

Le résultat de l'exercice de 44 M€ sera affecté au BS 2018. Il s'analyse comme suit :

en M€		Réelles	Compte d'ordre	Total
Recettes de fonctionnement	A	1 354,2	294,8	1 649,0
Dépenses de fonctionnement avec dette	B	-1 069,5	-308,9	-1 378,4
Report résultat 2016	C	39,4		39,4
Résultat de fonctionnement de l'exercice	D= A+B+C	324,1	-14,1	310,0
Recettes d'investissement	D	162,3	325,7	488,1
Nouveaux emprunts	E	150,0		150,0
Total des recettes d'investissement	F= D+E	312,3	325,7	638,1
Dépenses d'investissement hors dette	G	-493,9		
Remboursement de la dette	H	-98,2		
Total des dépenses d'investissement	I=G+H	-592,1	-311,7	-903,8
Résultat d'investissement de l'exercice	K=F+I+J	-279,8	14,1	-265,7
TOTAL	J=D+I	44,3	0,0	44,3

1.7. Les « restes à payer »

Au 31 décembre en M€	2014	2015	2016	2017
Fonctionnement	382,3	437,4	329,2	317,5
Investissement	1 848,4	1 750,6	1 896,7	1 871,6
Total	2 230,7	2 188	2 225,9	2 189,1

Les restes à payer représentent le cumul des autorisations de programmes ou d'engagements décidés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs pour lesquels aucun crédit de paiement n'a été décidé au 31 décembre 2017.

		Investissement	Fonctionnement	Total
01/01/2017		1 896,8	329,3	2 226,0
Nouveaux engagements		480,2	668,2	1 148,4
Annulation d'engagements		-38,7	-14,3	-53,1
Crédits mandatés	A	-466,7	-646,2	-1 112,9
31/12/2017	B	1 871,6	336,9	2 208,4
Ratio	B/A	4,01	0,52	

Le ratio de couverture qui traduit la durée résiduelle nécessaire au financement des restes à payer est de 4.01 années en investissement et de 0.52 années en fonctionnement.⁵

1.8. Les engagements hors bilan

La Région a donné sa garantie en couverture d'emprunts contractés par certains établissements. Le capital restant dû au titre de ces emprunts garantis s'élève à 33,7 M€ pour un montant à l'origine de 52,6 M€.

Ces emprunts concernent à hauteur de 7 M€ des emprunts contractés par des CFA.

2. Les comptes des satellites

La Région externalise une partie de ses activités auprès d'autres opérateurs : notamment l'Agence de Développement Régional, soit directement, soit par le canal de la SEM régionale des Pays de la Loire et la SPR des pays de la Loire. Seuls les rapports d'activité de ces deux entités font l'objet du présent avis.

Par ailleurs, la Région est actionnaire de plusieurs SPL : SAEML Vendée, SAEML La Folle Journée, SAMOA, SPL LAD, SPL Le Voyage à Nantes, SPR Abbaye de Fontevraud (SOPRAF), SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité, SPL Cité Nantes Events Center. Les rapports d'activités de ces participations ne sont pas disponibles à date. Ils seront présentés lors de la session d'octobre 2018.

⁵ Ratio = Stock des AP et AE restant à apurer / montant global des crédits budgétaires mandatés

2.1. La SEM Régionale des Pays de la Loire

La SEM a deux activités majeures :

- 1) Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de bâtiments

Les principales opérations concernent : Oniris 1 (en cours) et Oniris 2 (quitus en novembre 2017), l'extension de l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes (en cours), l'extension du CNAM Pays de la Loire (en cours), le Cyclotron (quitus en avril 2018).

- 2) Investisseur pour accompagner les entreprises dans leurs projets immobiliers : 12 opérations actives en portefeuille au 31/12/2017.

Les informations financières succinctes ne permettent pas d'analyser le résultat par activité. L'exercice 2017 se solde par un résultat courant déficitaire de 0,092 M€ compensé par une plus-value sur cession d'actif de 0,27 M€ (dont cession des actifs financiers de Gérontopôle et SASU USIMER). La production vendue de 0,8 M€ est en léger retrait par rapport à celle de 2016 (0,87 M€)

Pour information, le déficit 2016 s'élevait à 1,23 M€, compte tenu d'une provision pour dépréciation des titres de la SASU de Fontevraud pour 1,37 M€.

2.2. La Société Publique Régionale des Pays de la Loire

Les activités de l'Agence régionale s'organisent autour de plusieurs piliers :

- Compétitivité des entreprises et territoires
- Appui aux pôles de compétitivité et clusters
- Volet agroalimentaire
- Volet tourisme
- Promotion touristique
- Innovation et mutations économiques
- Volet international
- Projets européens
- CRIEP (Centre Régional d'Intelligence Economique et de Prospective)

Les informations financières succinctes ne permettent pas d'analyser le bénéfice de 0,07M€ au titre de l'exercice 2017 pour un chiffre d'affaires de 12,3 M€ en progression de plus de 25% par rapporte à 2016.

2.3. Les délégations de Service Public

La Région délègue une partie de l'exécution du service public à des tiers. La liste des DSP en cours figure en annexe.

3. Synthèse

Taux d'exécution

	2014	2015	2016	2017
Total voté Fonctionnement	821,90	842,00	847,10	1 119,20
Réalisé Fonctionnement	786,00	805,00	813,00	1 069,00
Taux d'exécution	95,6	95,6	96,0	95,5
Total voté Investissement	675,00	630,70	560,70	519,50
Réalisé Investissement	571,00	597,00	553,00	494,00
Taux d'exécution	84,6	94,7	98,6	95,1

Le taux d'exécution élevé résulte des travaux d'ajustements réalisés tant dans le cadre du BS 2017 que de la DM2 2017.

Les réalisations confirment la trajectoire financière 2018-2021 exposée au DOB 2017. Elles ne montrent pas d'écarts fondamentaux avec les prévisions tant sur :

- les dépenses de fonctionnement
- la mobilisation supplémentaire du levier fiscal
- la consolidation du niveau d'épargne brute
- les investissements
- le recours à l'emprunt
- la capacité de désendettement

Des recettes « dynamiques »

Comme évoqué page 3, outre l'octroi de 25 points de CVAE supplémentaires en compensation des effets de la loi NOTRE, les recettes de la Région bénéficient de la dynamique de l'activité sur laquelle repose le calcul de la CVAE elle-même. Cette dynamique n'est toutefois appréhendée qu'avec un effet retard, les recettes de CVAE étant majoritairement calculées sur la Valeur Ajoutée produite par les entreprises en N-2 (2015 pour les comptes administratifs 2017).

Au regard de la reprise économique de ces dernières années, cela laisse augurer un effet positif sur les comptes des années 2018 et 2019 (pour lesquelles les recettes tiendront compte d'une CVAE calculée sur la VA des années 2016 et 2017).

Le lien direct introduit par la loi sur le financement des Régions avec l'activité des entreprises conduit de fait à une plus forte sensibilité de l'équilibre financier des Régions à la conjoncture économique. Le CESER attire par conséquent l'attention sur la nécessité d'anticiper le plus possible les évolutions à venir.

Des investissements en baisse

Comme évoqué ci-dessus, la réduction progressive des dépenses d'investissement est en ligne avec la cible annuelle moyenne de 450 M€ annoncé sur le mandat en cours.

Le CESER sera attentif à l'examen des dépenses prévisionnelles d'investissement lors de ses travaux sur la DM2 2018 et sur le DOB 2019.

Capacité de désendettement

Selon les informations disponibles pour 2018, la capacité d'endettement pourrait être portée dès fin 2018 à 6,7 ans, soit un niveau proche de la cible annoncée de 7 ans en fin de mandat. Le CESER renouvelle sa demande de pouvoir disposer de projection à plus long terme pour pouvoir apprécier la capacité de la Région à tenir cet objectif. Cela suppose de pouvoir disposer d'un plan pluriannuel d'investissements détaillé, des projections financières, y inclus les financements européens, ceux associés au CPER et au futur Contrat d'Avenir avec l'Etat.

Certification des comptes

Comme indiqué en préambule, la Région s'est engagée dans un processus de certification des comptes. La Commission permanente a approuvé la convention fixant les conditions de réalisation de cette expérimentation et d'accompagnement par la Cour des Comptes, dont la signature est intervenue le 10 mars 2017. Dans ce cadre, la Région s'est engagée à appliquer l'instruction budgétaire et comptable M57 au plus tard le 1er janvier 2019.

Annexe

DSP (en K€)	Délégataires	Date de début	Date de fin
Gestion du centre Beautour Centre Régional de découverte de la biodiversité	SPL Pays de la Loire Environnement Biodiversité	05/08/2013	04/08/2018
Gestion et mise valeur de l'Abbaye de Fontevraud	SPR de l'Abbaye de Fontevraud (SOPRAF)	01/05/2014	30/04/2020
Ligne autocars Le Mans - La Flèche - Saumur	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocars régionale du nord Vendée	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocars régionale du sud Vendée	SOVETOIRS - EFFIA	07/03/2014	12/12/2020
Transport de voyageurs interurbain de la Sarthe	STAO 72	01/09/2009	31/08/2018
Gares routières de la Roche sur Yon	SOVETOIRS	01/06/2015	31/05/2025
Ligne régulière 168 Saint Jean de Monts - Les Sables d'Olonne	SOVETOIRS	04/04/2009	31/08/2018
Ligne régulière 172 Saint Jean de Monts - La Roche sur Yon	SOVETOIRS	04/04/2009	31/08/2018
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot A Nord-Est	HERVOUET France / SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot B Sud-Est	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot C Sud	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot D Littoral Sud	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot E Littoral Nord	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot F Nord	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Exploitation de la gare routière d'Angers	MOVEO	01/01/2015	31/12/2022
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 1 (lignes 1, 10, 11, 12)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 2 (lignes 2- 2B, 3, 14, 15, 16, 36)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 3 (lignes 4, 5, 6, 17, 18)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 4 (lignes 7, 8-8B, 20, 21, 30, 33, 34-34B)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 5 (lignes 9, 22-22B, 23-23B, 24, 25, 35, 42, 43)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières - Lot 6 (ligens 31,32)	RICHOU	29/09/2011	01/09/2021